



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 7 février 2019

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

aux

Elu.e.s CVL

Mesdames et messieurs les référents CVL
s/c de mesdames et messieurs les Proverseurs,
de madame la directrice de l'Eréa

s/c de madame et messieurs les IA-Dasen

Objet : Appel à projets - Fonds de vie lycéenne 2019.

Service

DAVL

Affaire suivie par

Patrick Escola

Références

FVL 2019/

Téléphone

05 55 11 43 49

Mel

davl@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

J'ai le plaisir de vous informer que l'attribution de crédits au titre des fonds de vie lycéenne (FVL), inscrite au BOP 230, est reconduite pour la présente année civile.

Le CAVL réuni le 6 février a validé les modalités et les documents pour le présent appel à projets.

Les projets doivent être déposés uniquement à l'aide des documents joints en annexe.

Je vous invite donc à présenter vos actions qui s'inscrivent dans une véritable démarche de projets qui visent à promouvoir la responsabilité et l'engagement des lycéennes et lycéens d'une part, à favoriser le dynamisme du CVL d'autre part, pour cette année scolaire mais aussi et surtout en prévision de la rentrée prochaine.

Je vous remercie de compléter une « fiche candidature » par projet, dûment renseignée, dans la limite de deux candidatures par CVL.

Les candidatures doivent être retournées au plus tard pour le **jeudi 21 mars 2019** au DAVL.



Christine Gavini-Chevet

PJ :

- fiche candidature (retourner 1 fiche par projet)
- fiche modalités et principes